

# BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 75.000.000 de Dinars  
 Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis  
 Tél : 71.332.188 (20 lignes groupées) - RC N° B 1105941996

## INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(en milliers de Dinars)

	Du 01/10/2007 au 31/12/2007	Du 01/10/2006 au 31/12/2006	31-déc.-06	31-déc.-07	Evolution 2007/2006
<b>1 - Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>45 755</b>	<b>39 939</b>	<b>152 545</b>	<b>172 399</b>	<b>13,0%</b>
Intérêts	36 857	31 743	118 313	134 850	14,0%
Commissions en produits	6 138	5 528	20 758	23 878	15,0%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement (*)	2 760	2 668	13 474	13 671	1,5%
<b>2 - Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>15 806</b>	<b>12 744</b>	<b>48 568</b>	<b>56 730</b>	<b>16,8%</b>
Intérêts encourus	15 718	12 632	48 034	56 321	17,3%
Commissions encourues	88	112	534	409	-23,4%
Autres charges					
<b>3 - Produit Net Bancaire (*)</b>	<b>29 949</b>	<b>27 195</b>	<b>103 977</b>	<b>115 669</b>	<b>11,2%</b>
<b>4 - Autres produits d'exploitation</b>	<b>94</b>	<b>303</b>	<b>494</b>	<b>396</b>	<b>-19,8%</b>
<b>5 - Charges opératoires, dont :</b>	<b>8 218</b>	<b>8 123</b>	<b>28 920</b>	<b>30 298</b>	<b>4,8%</b>
Frais de personnel	5 561	5 019	20 508	21 821	6,4%
Charges générales d'exploitation	2 657	3 104	8 412	8 477	0,8%
<b>6 - Structure du portefeuille au bilan</b>	-	-	<b>166 447</b>	<b>136 751</b>	<b>-17,8%</b>
Portefeuille titres commercial	-	-	38 063	19 811	-48,0%
Portefeuille titres d'investissement	-	-	128 385	116 940	-8,9%
<b>7 - Encours net des crédits</b> (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	<b>1 480 715</b>	<b>1 656 947</b>	<b>11,9%</b>
<b>8 - Encours des dépôts, dont :</b>	-	-	<b>1 217 291</b>	<b>1 419 783</b>	<b>16,6%</b>
Dépôts à vue	-	-	397 322	474 045	19,3%
Dépôts d'épargne	-	-	364 344	388 419	6,6%
<b>9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan</b>	-	-	<b>200 833</b>	<b>177 882</b>	<b>-11,4%</b>
<b>10 - Capitaux propres apparaissant au bilan</b>	-	-	<b>316 400</b>	<b>299 900</b> (**)	

(\*) Les chiffres de 2006 ont été retraités conformément aux recommandations de nos commissaires aux comptes.

Ainsi, les plus values sur cessions d'actions ne sont plus présentées au niveau des revenus sur portefeuille d'investissement.

(\*\*) Hors résultat net de l'exercice 2007

**BANQUE DE TUNISIE**  
**NOTES EXPLICATIVES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007**

**1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels**

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 75.000.000 dinars. Elle est régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les circulaires n° 91/24 du 17/12/1991 et n° 93/08 du 30/07/1993.

**2 - Principes comptables appliqués :**

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

**2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :**

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en assurant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 (et 5) définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

**2.2 Classification des titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisés dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

### **2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2007. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2007.

### **2.4 Encours des crédits**

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période (exercice 2007).

### **2.5 Encours des dépôts**

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

### **2.6 Emprunts et ressources spéciales**

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

### **2.7 Capitaux propres**

Les capitaux propres en 2007 présentés dans ces indicateurs tiennent compte du résultat net annuel de l'exercice 2006 et de la répartition de ce résultat effectuée courant l'exercice 2007. Ils sont présentés hors résultat net de l'exercice 2007.

## **3 - Faits marquants à la fin du 4<sup>ème</sup> Trimestre 2007**

L'activité de la Banque de Tunisie a été marquée à la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre 2007 par les faits suivants :

- Au 31/12/2007, les crédits à la clientèle (net des provisions constituées à la fin de l'exercice 2006) ont augmenté au taux de 11,9% par rapport à la même période 2006. Du 01/01/2007 au 31/12/2007, la variation des crédits est de + 176.232 mille dinars.
- Les dépôts de la clientèle ont continué à augmenter pour atteindre 1.420 millions de dinars au 31/12/2007, soit une progression de 16,6% par rapport au 31/12/2006. Du 01/01/2007 au 31/12/2007 la variation des dépôts est de + 202.492 mille dinars.
- Le portefeuille titres d'investissement est en baisse de 11 millions de dinars par rapport à fin 2006 suite à la tombée de certaines lignes d'emprunts obligataires et la cession d'anciennes lignes de titres de participation.
- Les produits d'exploitation bancaire sont en progression de 13% entre décembre 2006 et décembre 2007 grâce notamment aux produits des services qui ont augmenté de 15% et des intérêts qui ont augmenté de 14%.
- Le produit net bancaire a enregistré une évolution positive de 11,2%.
- Les frais généraux continuent à être bien maîtrisés et ont évolué de 4,8% entre décembre 2006 et décembre 2007.

- Les indicateurs arrêtés au 31/12/2006 et publiés en janvier 2007, ont été actualisés pour tenir compte notamment des provisions définitives constituées à la fin de l'exercice 2006 et de l'affectation des plus-values sur cession des actions au poste financier « gains et pertes et correction de valeur sur portefeuille d'investissement » conformément aux recommandations des commissaires aux comptes.